

L'INDUSTRIE DES SACS EN PAPIER

Il est peu de marchands de gros qui se rendent compte de l'importance et de l'étendue de l'industrie des sacs en papier, ou de l'énorme capital investi dans la production de cette nécessité absolue pour le marchand de détail.

Ainsi, dans les Etats-Unis seuls, il se consomme des sacs en papier pour une valeur de près de \$12,000,000 annuellement, sans compter les sacs en papier employés pour la farine, le ciment, le charbon de bois et autres articles. Le capital total investi dans cette industrie est probablement de cinquante millions de dollars représentés par les manufactures, les brevets, les terres boisées et la force hydraulique. Quand on se rappelle qu'il y a cinquante ans, il n'y avait pas une seule manufacture de sacs en papier dans tout le pays, chaque épicier faisant, à mesure que l'occasion se présentait, les quelques sacs en papier dont il se servait; quand on considère qu'à notre époque il y a des compagnies dont le capital investi excède vingt-cinq millions de dollars et qui donnent de l'emploi à plus de cinq mille personnes, produisant environ cinq millions de sacs en papier annuellement, on doit avouer que, comme industrie, la manufacture de sacs en papier a atteint son plein développement.

L'évolution de cette industrie a été graduelle. Des sacs faits grossièrement à la main aux sacs en papier s'ouvrant automatiquement, de la fabrication moderne, il y a eu une longue série de perfectionnements dans l'art de la fabrication des sacs. Le premier sac fabriqué à la machine était fait d'un rouleau continu de papier et était connu dans le commerce sous le nom de sac plat ou sac vieux système. En 1897, un perfectionnement fut apporté à la fabrication et on inventa ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de sac carré. Ce sac constitua le suprême degré de perfection pendant une décade; mais en 1883, on inventa le sac carré s'ouvrant automatiquement. Ce sac, comme son nom l'indique, s'ouvrait automatiquement quand un article quelconque y était placé et il remplaça le sac carré, comme ce dernier avait remplacé auparavant le sac plat.

Ces derniers sont peu employés aujourd'hui et quand ils le sont, ce n'est que pour des usages spéciaux auxquels ils conviennent en raison même de leur forme.

Pendant les périodes où ces divers genres ont été fabriqués, la consommation des sacs en papier a augmenté chaque année et s'est développée d'une manière que l'on ne prévoyait pas; avec chaque perfectionnement de l'article manufacturé, avec la réduction de prix due aux méthodes améliorées de manufactu-

re, l'industrie s'est rapidement développée dans toutes les parties du pays.

Le genre et la qualité des sacs en papier employés dans l'épicerie sont généralement un indice du genre d'affaires faites dans le magasin. La clientèle la meilleure insiste pour que ses marchandises lui soient livrées en bon ordre, et le marchand recherche partout des sacs en papier sur lesquels il peut compter. Les sacs en papier des meilleures espèces étaient faits à l'origine en papier jute ou en papier de Manille, mais dans ces années récentes, ce papier a été presque entièrement remplacé par du papier fait de pulpe de bois. Un manufacturier des Etats-Unis possède plus de deux mille six cents milles carrés de terre à bois de pulpe et contrôle toutes les phases du procédé de manufacture, à partir du moment où l'arbre est tiré de la forêt jusqu'au moment où le produit fini est envoyé au magasin du marchand en gros.

Le homard de la marque Méphisto plaît aux consommateurs. Il est préparé par Fred. Magee, Port Elgin, N. B. et Pictou, N. E., qui a pour seule industrie la préparation du homard. C'est dire que le producteur livre au commerce une conserve de choix. Demandez les prix du homard de la marque Méphisto pour 1909.

Les produits de la marque Brunswick donnent satisfaction aux clients et par conséquent au marchand qui les tient. Ils sont populaires, car ils sont préparés par MM. Connors Bros., Limited, qui ont une expérience de quatorze ans dans la préparation des conserves de poissons et sont parfaitement outillés pour livrer à la consommation des produits parfaits à tous les points de vue.

LES ALLUMETTES DE SURETE

Ces allumettes furent inventées, vers 1855, par un Suédois nommé Lundstrom, un artiste, qui était aussi employé dans la manufacture d'allumettes de Jonkoping Co., dans la ville de Jonkoping, en Suède.

Les allumettes de sûreté peuvent être définies comme des allumettes qui ne s'enflamment que par friction sur la boîte. L'idée est très simple, mais très ingénieuse. Les ingrédients inflammables sont simplement gardés séparément, un mélange étant placé sur l'extrémité de l'allumette, tandis que l'autre mélange est étendu sur les côtés de la boîte et appelé mélange de friction. Les matières inflammables dans lesquelles l'allumette est trempée se composent ordinairement de chlorate et de bichromate de potassium, de minium et de sulfure d'antimoine, dans les proportions suivantes: 40 parties de minium, 30 parties de sulfure d'antimoine et 6,7 parties de gomme arabique. La surface de frottement est généralement préparée en mélangeant, par exemple, 9 parties de phosphore amorphe, 7 parties de pyrites de fer pulvérisées et tamisées, 3 parties de verre pulvérisé et 1 partie de colle ou de gomme avec la quantité d'eau voulue. Ce n'est donc que sur une surface enduite de ce dernier mélange que le premier s'enflammera.

Quand un marchand tient les confitures et les gelées de la marque E. D. S., il peut les offrir à sa clientèle comme étant les marchandises les plus pures, les plus saines et par conséquent les meilleures qui soient sur le marché. Les marchands qui ont souci de leur réputation ne vendent que des produits purs et sains.

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 24, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(4) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.